



SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 19 juin 2025, nous reconvoquons une séance dans le cadre de l'**Article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales** :

Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Date de convocation : 19 SEPTEMBRE 2025

Date d'affichage : 19 SEPTEMBRE 2025

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil municipal qui se tiendra :

EN SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – EN MAIRIE LE :

23 SEPTEMBRE 2025 à 20h30



ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 05 JUIN 2025

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 JUIN 2025

DECISION DU MAIRE 2025-007 RENOUVELLEMENT CONTRAT PRESTATION
DE LUC VILLAN

- | | |
|--------------|---|
| DEL-2025-036 | MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPIF |
| DEL-2025-037 | CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE POUR MISE EN
PLACE D'UNE PERMANENCE AU CCAS |
| DEL-2025-038 | SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'IFAC POUR M.
MEZRAG-SEMMANI Nadir |
| DEL-2025-039 | SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'IFAC POUR M.
LETOURNEUR COLOMBO Alexis |
| DEL-2025-040 | MODIFICATION DU DISPOSITIF DE CET |
| DEL-2025-041 | MISE EN PLACE D'UNE PRESTATION D'ACTION
SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL : ALLOCATION
AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES (APEH) |
| DEL-2025-042 | ABROGATION DEL 2018/094 DU 30/11/2018 ET
NOUVELLE ADHESION AU CONTRAT GROUPE DE
PREVOYANCE VIA LE CIG DE VERSAILLES |
| DEL-2025-043 | ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 22
JUILLET 2025 |
| DEL-2025-044 | MODIFICATION DES CYCLES HORAIRES DES AGENTS
DES SERVICES TECHNIQUES MISE A JOUR DE LA
DELIBERATION 2021-066 DU 09/12/2021 |
| DEL-2025-045 | DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CCPIF AU
TITRE DU FONDS DE CONCOURS |

QUESTIONS DIVERSES

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma
considération la meilleure.



Le Maire,
Ghislaine HAUETER